

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

LE FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Le premier ministre a écrit dans son livre qu'une augmentation de 1 p. 100 des crédits alloués à la recherche et au développement permettrait de créer un million d'emplois et il a promis des dépenses fédérales à ce titre pour qu'elles atteignent 2,5 p. 100 du produit national brut. Hier, le ministre a déclaré qu'il renonçait à cet objectif et que 1,3 p. 100 serait peut-être suffisant. Pourquoi a-t-il abandonné l'objectif gouvernemental visant à doubler les sommes consacrées à la recherche et au développement pour qu'elles atteignent 2,5 p. 100 du produit national brut?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter le député d'avoir lu le livre du premier ministre. J'en recommande la lecture à la plupart des Canadiens parce qu'il donne une idée précise de l'avenir du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Oberle: Le député a posé une question au sujet de mes déclarations concernant les objectifs de dépenses. Je ne me rappelle pas avoir abandonné un objectif que j'avais annoncé précédemment.

M. Berger: J'ai lu la nouvelle édition du livre du premier ministre, qui s'intitule «Telle était ma position».

L'OBJECTIF DU GOUVERNEMENT

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, la réponse du ministre est manifestement insatisfaisante. Le monde scientifique et tous les Canadiens cherchent un leadership et une orientation. Le ministre maintient-il l'objectif annoncé par son parti et, sinon, quel serait-il?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, comme je l'ai dit hier, j'ai passé trois heures lundi soir à exposer clairement l'objectif du nouveau gouvernement. Il s'applique en deux phases. La première, maintenant terminée, consistait à mettre de l'ordre dans la pagaille dont nous avons hérité après 20 ans de négligence libérale. La phase suivante doit faire passer le Canada dans une nouvelle ère de progrès et l'y établir.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LA PRISON DE PORT-CARTIER—LA LETTRE DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, c'est au ministre des Travaux publics que je m'adresse. Au cours de la période des questions, il a fait allusion à une lettre qui nous a été envoyée au premier ministre, au chef de l'opposition, à d'autres ministres du Cabinet et à moi. Il a dit que cette lettre du vérificateur général mentionne des contrats dont la Chambre discute à l'heure actuelle. Le bureau du vérificateur général m'a encore confirmé que cette lettre n'a rien à

Questions orales

voir avec ce contrat. Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi il a cité cette lettre et a créé ainsi une fausse impression à la Chambre?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Volontiers, monsieur le Président. Des députés ont formulé à la Chambre un grand nombre d'allégations au sujet de pratiques ayant cours à Port-Cartier. Un certain nombre de comptes rendus de journaux, voire même les questions de certains députés de l'opposition, s'appuient sur des énoncés du rapport que le vérificateur général vient de déposer. Or, comme on nous a signalé que certains de ces énoncés sont erronés, je tenais à les rectifier, ce que j'ai fait.

M. Broadbent: Monsieur le Président, le ministre vient de reconnaître qu'en se reportant à cette lettre alors qu'il répondait aujourd'hui à un député de l'opposition officielle, il le faisait à tort, et il aurait dû le dire.

L'ADJUDICATION DES CONTRATS—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): C'est au président du Conseil du Trésor que je pose ma question supplémentaire, monsieur le Président. Nous constatons que le gouvernement du Canada continue d'adjuger sans soumission des contrats valant des millions de dollars à des compagnies qui souvent contribuent au financement des partis politiques, créant ainsi une impression de favoritisme. Pour ce motif, son gouvernement va-t-il agir maintenant pour faire cesser cette pratique et exiger que tous les contrats fassent l'objet d'appels d'offres publics?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Tout d'abord, monsieur le Président, je voudrais répondre au préambule de la question. La lettre citée se reporte à l'article 7.95 du rapport où le vérificateur général précise:

... pour respecter l'échéance de l'automne 1988, le SCC a également dû abrégé ses démarches habituelles en matière d'impartition. Ainsi il a conclu des marchés avec un fournisseur unique en vue de la gestion du projet et de la préparation de plans préliminaires d'aménagement.

Dans la lettre en question, le vérificateur mentionne expressément ce paragraphe, déclarant qu'il pourrait bien être erroné.

M. Broadbent: Je vous dis de le lui demander.

M. de Cotret: Je vous dis que pour ce qui est de ...

M. le Président: A l'ordre. Le ministre peut dire au député tout ce qu'il désire, mais il doit le faire par l'entremise de la Présidence.

M. de Cotret: J'ai dit au député et lui redis que tous les contrats dont j'ai eu connaissance qui ont été accordés dans le cadre de ce projet ont été assujettis à la procédure concurrentielle normale approuvée par le Conseil du Trésor et adjugés au plus bas soumissionnaire ...

M. Broadbent: Une invitation.

M. de Cotret: ... ou au soumissionnaire le plus compétent sur le plan technique. Grâce à cette démarche, nous faisons en sorte que les contribuables en aient pour leur argent.